Municipalité de Scott

MRC Nouvelle-Beauce

Province de Québec

Extrait procès verbal

Séance ordinaire du 3 octobre 2016

À cette séance ordinaire tenue le troisième jour du mois d'octobre de l'an deux mille seize étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

Monsieur Frédéric Vallières (absent)
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier
Monsieur Gaétan Parent
Monsieur Normand Tremblay
Monsieur Scott Mitchell

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Article 7.16 du règlement numéro 384 portant sur la Qualité de Vie. Résolution afin d'identifier les heures prohibées

CONSIDÉRANT que nul ne peut se trouver dans un endroit public ou sur un terrain d'une école aux heures où une signalisation indique une telle interdiction;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay

3890-10-16 *ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les heures prohibées se situent entre 23 heures et 6 heures tous les jours.*

Nicole Thibodeau, g.m.a.
Directeur général
Municipalité de Scott

Copie conforme

NT/mc